



RAPPORT D'ACTIVITE 2021



SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL ET EDUCATIF

96, place Genevès
71000 MACON

Tél. 03.85.21.19.50
placement@pradobourgogne.fr

SOMMAIRE

<u>1 / Présentation d'établissement</u>	page 4
1. <i>Les deux structures du Service de Placement</i>	
2. <i>Les missions</i>	
3. <i>Agrément et habilitation</i>	
4. <i>Financement</i>	
5. <i>Situation géographique</i>	
6. <i>Les Personnels</i>	
<u>2 / Eléments et indicateurs de suivi relatif à la prise en charge des enfants par service (document en annexe)</u>	page 8
1. <i>Eléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Familial</i>	
2. <i>Eléments relatifs à la prise en charge des Jeunes au Placement Educatif</i>	
3. <i>Eléments relatifs à la prise en charge des Jeunes au Placement Educatif, « SCOT Montceau »</i>	
<u>3 / Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2021/2022 et 2023</u>	page 22
1. <i>Une dimension politique</i>	
2. <i>Une dimension stratégique et managériale</i>	
3. <i>Une dimension partenariale et relationnelle</i>	
4. <i>Une dimension symbolique et clinique</i>	
<u>4 / Amélioration continue de la qualité, des travaux du comité de pilotage et autres groupes</u>	page 26
<u>5 / Temps forts de l'année</u>	page 27
<u>6 / Gestion des ressources humaines</u>	page 29
1. <i>Mouvement du personnel en 2021</i>	
2. <i>Etat de l'absentéisme en 2021</i>	
<u>7 / Nos actions de formation individuelles et collectives</u> <u>Les formations avec thème, nombre de participants et type de financement</u>	page 33
<u>8 / Chantiers en cours, cap fin 2022</u>	page 34

1 / Présentation de l'établissement

Service de Placement Familial et Educatif

96, place Genevès

71000 MACON

Tél : 03 85 21 19 50

Fax : 03 85 21 19 69

Numéro de SIRET : 385 400 452 000 79

Code APE : 8790 A

1. Les trois structures du Service de Placement

Le Service de Placement gère deux structures :

- ◇ **Le Placement Familial** s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires du dispositif de Protection de l'Enfance en particulier les articles 375 à 375-9 du Code Civil, et dans le cadre du code de l'action sociale et de la famille, des textes relatifs aux Assistants familiaux (loi n° 2005-706 du 27 juin 2005) et du schéma départemental conjoint de prévention, d'aide aux familles et de la Protection de l'Enfance 88 enfants de 0 à 21 ans (+2 places d'urgence)

Un petit rappel de l'évolution de l'effectif du Service de Placement Familial :

- En 2020, l'effectif du Placement Familial est de 78 dont 2 places d'urgence.
- En mars 2021, l'effectif des Mineurs augmente de 82 dont 2 places d'urgence, soit 4 places de plus par arrêté n° 2021-DGAS-171 du Président du département de Saône et Loire.
- En Octobre 2021, une dotation complémentaire est allouée par le CD71 au Service de Placement Familial pour 8 places supplémentaires, répondant ainsi au besoin de création de places identifiées par le département et s'inscrit en complémentarité de l'offre prévue dans le cadre de l'enveloppe budgétaire A. TAQUET dédié à certains départements.

En juillet 2020, nous notions une forte demande du Conseil départemental d'accueillir des enfants en bas âge de 0 à 7 ans au Placement Familial.

Par ailleurs, les enfants accueillis en urgence avaient du mal à être accueillis sur des places pérennes par manque de places dans les différentes structures créant de fait du sur-effectif.

Ces constats ont permis entre le Conseil départemental et le Prado Bourgogne de négocier hors CPOM des places supplémentaires en mars 2021 puis, en octobre 2021.

- ◇ **Le Placement Educatif – Antenne MACON** :
68 Jeunes (+2 places d'urgence) âgés de 16 à 21 ans accueillis en appartements individuels ou collectifs, sur les communes de Mâcon et Charnay-Lès-Mâcon

◇ **Le Placement Educatif - Antenne Montceau :**

24 Jeunes MNA âgés de 15 à 18 ans, afin de répondre aux besoins du département, le Conseil Départemental 71 a attribué 6 places supplémentaires à compter du 01/06/2021, portant l'effectif à 30 jeunes MNA accueillis en appartement en colocation sur les communes de Montceau Les Mines, Blanzay, St Vallier, Montchanin et le Creusot.

2. Les missions

Au-delà de la mission principale qui s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'Enfance :

◇ **La mission du Service de Placement Familial se décline ainsi :**

La décision du placement implique de facto **une mission de protection de l'enfant**. Il s'agit dans ce cadre de lui permettre de se poser, de se construire, et de s'épanouir dans un milieu stable et stimulant.

La limitation du placement dans le temps et la perspective d'un retour de l'enfant dans sa famille impliquent un travail sur la parentalité et la restauration du lien parent-enfants ou tout au moins, si le retour ne peut être envisagé à court terme, un maintien des liens évitant un sentiment de perte.

La mission du Service se décline en **objectifs d'action** :

- Accueillir, protéger et accompagner l'enfant en instaurant un espace où sera assuré et garanti le respect du désir de l'enfant, un lieu de continuité dans l'élaboration et la maturation de sa pensée,
- Favoriser chez le Mineur l'acquisition des compétences-professionnelles nécessaires à son insertion,
- Mettre à disposition des parents les moyens et soutiens nécessaires afin de potentialiser leur demande de soutien et les responsabiliser vis-à-vis de leur enfant,
- Travailler en lien avec les parents, à l'évolution personnelle du Jeune et à l'amélioration de leur exercice des attributs de l'autorité parentale, pour permettre le retour de l'enfant dans sa famille, ou les soutenir dans le renoncement dans cet exercice,
- Soutenir le Jeune dans la réconciliation avec des images parentales réalistes,
- Assurer un suivi constant et une évaluation régulière du placement de l'enfant, accompagner son projet de vie.

◇ **La mission du Service Placement Educatif se décline ainsi :**

Le Service de Placement Educatif accompagne des adolescents.es, des jeunes adultes, des mères avec enfants au quotidien vers une autonomie affective et matérielle. Plus généralement, nous les accompagnons à entrer dans l'âge adulte et à sortir du dispositif de la Protection de l'Enfance. L'objectif du Service Placement Educatif est de réaliser une sortie digne pour ces jeunes adultes.

La mission du Service se décline en **objectifs d'action** : Accueillir, protéger et accompagner les Jeunes dans des appartements diffus de Droit commun. Pour ce faire, nous les accompagnons :

- Dans leur projet de vie,
- Vers l'insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle,
- Dans une démarche de soin sur le plan physique, somatique et psychologique,
- Dans les démarches administratives,
- Dans les sorties, en lien avec les parents.

3. Agrément et habilitation

Le Service de Placement Educatif et Familial, géré par l'Association du Prado Bourgogne, est :

- ◇ Agréé au titre du Conseil Départemental pour les enfants et les jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance selon le *Code de l'Action Sociale et des Familles* au titre de :
 - L'article : L.222-5- 1 : « Accueil provisoires des Mineurs »,
 - L'article L.222-5- 6 : « Accueil provisoires des Jeunes Majeurs »,
 - L'article L .224- 4 : « Pupilles de l'état, remis par les parents au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ».
- ◇ Habilitée par le Ministère de la Justice selon le *Code Civil* au titre de :
 - L'article 350 du code civil : « Les Pupilles de l'état, remis par les parents au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance »,
 - L'article 375 et des suivants : « Assistance éducative pour des Mineurs en danger et /ou les conditions d'éducatons sont gravement compromises »,
 - L'article 377 et l'article 377-1 : « délégation, totale ou partielle, de l'autorité parentale ».

4. Financement

Le financement provient majoritairement du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et des départements limitrophes pour les places extérieures.

5. Situation géographique

Le Placement Familial accueille des enfants sur l'ensemble du département, en fonction de l'implantation de la famille naturelle et de la localisation des Assistants familiaux dans le respect des droits de l'enfant.

Le Placement Educatif est basé à Mâcon et de manière exceptionnelle, hors de l'agglomération et également sur le secteur de Montceau les Mines et Le Creusot depuis l'obtention de l'Appel à Projet.

6. Les Personnels

Le Service de Placement Familial et Educatif est géré par un Directeur à mi-temps (l'autre mi-temps au Foyer éducatif La Maisonnée), et une Directrice adjointe à mi-temps également sur les deux établissements et Service. L'équipe pluridisciplinaire est composée :

D'un Service administratif : 1.90 ETP de comptable,
3.50 ETP de secrétariat,
0.80 ETP Agent de bureau en « Parcours Emploi Compétences ».

Des Services généraux : 1 ETP Ouvrier d'entretien,
1 ETP Agent d'entretien en « Parcours Emploi Compétences »,
1 ETP Maîtresse de maison,
0.50 ETP Agent de Service Intérieur,
6 ETP de Surveillants de nuit.

D'une équipe médico-psy : 0.52 ETP Psychologue pour le PF,
1.50 ETP Infirmière pour le Placement Educatif,
0.17 ETP Psychologue au PE.

De deux Services éducatifs :

Le Placement Familial : 1 ETP Cheffe de Service,
0.80 ETP Conseillère technique,
5 ETP d'Educateurs référents,
53 Assistants familiaux (chiffre qui peut varier en fonction du nombre de placements et de l'implantation géographique des familles).

Le Placement éducatif :

- Antenne de Mâcon 1 ETP Cheffe de Service,
8.70 ETP d'Educateurs,
0.30 ETP Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

- Antenne de Montceau : 1 ETP Cheffe de Service,
5 ETP d'Educateurs,
1 ETS CESF,
1 ETP AES.

◇ Commun aux deux Services :

L'année 2020 avait revêtu un caractère inédit, singulier face à la pandémie de la COVID -19, déclenchant une crise sanitaire de très grande ampleur.

Cette période a marqué nos institutions de protection de l'enfance par l'hétérogénéité, la complexité, les paradoxes Mais aussi par la solidarité, l'engagement, et la responsabilité de chacun des salariés, à la place qu'il occupe.

Cette année 2021, le virus de la COVID-19 était toujours présent, nous avons appris à vivre avec, nous avons vu poindre un temps d'accalmie au printemps et en périodes estivales qui a permis de reprendre une vie presque normale dans nos Services.

L'automne est arrivé et la progression du virus a repris avec de nouveaux variants ...

Nous avons tiré quelques enseignements de la période 2020, et dans un contexte où la réactivité et la réponse à l'urgence ont été une problématique quotidienne, nous les avons pris en compte et essayé d'appliquer de nouveau ces mesures de protection et de prévention avec peut-être moins de peurs, moins d'angoisses moins de tensions

Ces périodes particulières ont fait naître une capacité à agir plus forte en synergie dans nos équipes et nous tenons à saluer l'engagement de tous.

2 / **Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service**

*1. **Présentation du Placement Familial***

Le Service de Placement Familial s'inspire de valeurs humanistes qui placent la dignité de la personne au premier plan. L'enfant est une personne à part entière et en devenir. Il possède des droits et des libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement. Il est la raison d'être de notre action qui consiste à lui apporter protection, sécurité, éducation. Il se trouve au centre de notre intervention en « accueil familial et accompagnement éducatif » Nous agissons également avec respect et considération des parents de l'enfant.

Le Service s'engage donc à offrir des services de qualité et accorde une importance particulière aux cinq valeurs suivantes :

- Le respect de toute la personne de l'enfant,
- Le développement de ses capacités,
- Le soutien à la parentalité et / ou le maintien du lien,
- La qualité du milieu de vie,
- L'intégrité des relations interpersonnelles.

Le Secrétaire d'Etat Adrien Taquet a présenté la stratégie de prévention et de la Protection de l'Enfance (dernière notification en decembre2021).

Le projet de loi entend améliorer la situation des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles.

Il souligne l'intérêt premier :

- De faire des enfants protégés des enfants comme les autres,
- Il prend en compte l'avis de l'enfant lors de son placement.

La santé mentale des Mineurs devient une priorité.

Et le projet de loi tient à renforcer la qualité de l'accueil, pour cela tous les établissements et services de l'ASEF devront formaliser leur politique de prévention et de lutte contre la maltraitance et l'inscrire dans leur projet d'établissement.

De plus, le projet de loi sécurise les familles d'accueil qui accompagnent plus de la moitié des enfants placés.

Il envisage de :

Garantir une rémunération minimale pour l'Assistant familial qui accueille un seul enfant.
Et maintenir sa rémunération pour 4 mois en cas de suspension d'agrément.

Nous avons retenu les priorités qui correspondent au mieux au placement familial. Et nous serons attentifs à répondre au mieux à ces recommandations.

- Elaborer une charte des droits des enfants protégés pour le printemps 2020,
- Mettre en place un album de vie pour chaque enfant accompagné pour garantir à chaque enfant devenu adulte ses souvenirs d'enfance,
- Garantir la continuité du parcours et de l'accès aux soins,
- Repenser le rôle de l'Assistant familial pour qu'il soit davantage associé au projet de l'enfant
- Rendre le quotidien des enfants protégés plus facile en simplifiant les notions d'actes usuels et non usuels,
- Appliquer de facto la nouvelle loi garantissant la modernisation des conditions de travail des Assistants familiaux en lien avec le financeur.

2. Eléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Familial

a) Comparatif entrées et sorties 2019, 2020 et 2021

Au cours de l'année 2021, le Service a pu accueillir 22 enfants, soit 2 de plus que l'année 2020.

Pour 2021, la file active du Placement Familial est de 101 Jeunes

Années	Nbres d'admissions	Nbres de sorties	Accueils d'Urgence	Urgence devenue pérenne
2019	24	23	11	3
2020	20	15	5	1
2021	22	14	12	7

Durant l'année 2021, les admissions sont identiques à l'année dernière, cependant nous avons eu 8 entrées simultanément sur le mois d'octobre 2021 répondant ainsi à la dotation complémentaire alloué par le CD 71.

Les accueils d'urgence ont légèrement augmenté par rapport à 2020 et diminué par rapport en 2019.

Les origines des demandes d'accueil ne varient guère, sauf à noter la sensible augmentation de celles de l'IDEF et du Foyer de l'Enfance de Mâcon. Ce constat est sans doute le fruit d'une meilleure organisation du flux du système de protection du département, et de la mise en place de la plateforme du CD 71 qui oriente en priorité les enfants placés à l'IDEF de Chalon sur Saône et au Foyer de l'Enfance de Mâcon dans les autres structures pour que les deux structures d'urgence ne soient pas en saturation de leur effectif.

◇ Répartitions des Mineurs par territoires, à l'admission :

Origines des mesures par territoires	Nombre d'enfants		
	2021	2020	2019
Montceau-les-Mines.....	4	5	1
Mâcon.....	6	5	8
Chalon-sur-Saône.....	12	9	14
CD 71 - Pupille / Adoption	0	1	1
	22	20	24

Si les réunions de la plate-forme au Conseil Départemental n'ont pas eu lieu au regard de la crise sanitaire, les dossiers d'admissions nous sont arrivés par messagerie électronique. Un temps mensuel par téléphone était organisé avec la secrétaire et la responsable de la plate -forme pour faire un point régulier sur les entrées et les sorties. Cette organisation du flux des entrées s'est faite en bonne collaboration entre le Service et la plateforme du CD 71.

Au cours de l'année 2021, 92 demandes d'admission nous ont été adressées (73 demandes l'année dernière).

◇ Les motifs de placements se répartissent de la façon suivante :

- 5 Conflits parentaux exacerbés, entraînant de la négligence, de la non protection et parfois des violences intra familiale,
- 5 Négligences graves dans un contexte de crise conjugale et de séparation,
- 5 Dépendances des parents à l'alcool et aux substances toxiques,
- 5 Troubles psychologiques des parents justifiant des suivis psychiatriques lourds.

◇ Une complexification des situations familiales :

- Nous observons que les motifs de placement pour dépendances des parents à l'alcool et surtout aux substances toxiques sont en nette augmentation,
- Les troubles psychologique ou psychiatrique des parents également,
- Les parents évoluent dans un contexte extrêmement précaires marqués par une progressive désinscription sociale (errance, squat, rue),
- La période de la crise sanitaire face à la Covid 19 a accentué cette précarisation et cet isolement social
- Les enfants confrontés à ces problématiques de dépendances aux substances chez leurs parents entraînent beaucoup de culpabilité, de honte, d'impuissance encourageant chez l'enfant le déni, le silence, le secret.

◇ Répartition des enfants en fonction de leur âge/sexe :

Age	2021		Entrées 2021		Sorties 2021	
	G	F	G	F	G	F
De 0 à 3 ans	8	4	6	2	1	0
De 4 à 6 ans	7	13	4	5	2	1
De 7 à 10 ans	12	21	1	4	1	3
De 11 à 15 ans	12	13	0	0	2	1
De 16 à 18 ans	3	5	0	0	0	1
De 19 à 21 ans	3	0	0	0	2	0
Total	45	56	11	11	8	6

Nous observons une nette progression des enfants admis entre 0 et 6 ans et **une tendance à la complexification des profils des enfants de 2 ans à 6 ans.**

Ce sont de jeunes enfants en grande souffrance, ayant subi des évènements traumatiques graves, pouvant retourner la violence contre eux-mêmes, jusqu'à se mettre en danger, et parfois contre l'entourage ou contre le professionnel. Crises clastiques, cris incessants jusqu'à obtenir ce qu'ils veulent, casse d'objets, de jouets, nuits extrêmement agitées, automutilations, hyper

intolérances à la frustration, addictions au téléphone portable sont autant de symptômes ou d'actes des enfants en bas -âge que l'Assistant familial accueille dans son domicile.

Les professionnels de santé (Service pédiatrique ou CAMPS ou CMP) nous renvoient que ce sont des enfants démunis de tous codes sociaux, à la lisière de développer des psychoses infantiles, mais avant de parler de médicalisation, ou de prise en charge médicale, les équipes médicales nous disent qu'un accompagnement éducatif contenant, sécurisant est adapté.

Les hospitalisations et les orientations en hôpital de jour sont alors sporadiques puisqu'un accompagnement éducatif soutenu, contenant serait curatif en premier ressort selon le corps psycho-médical.

Nous avons alors le sentiment que ces situations de jeunes enfants sont à la frontière des champs de compétences des uns et des autres

Ces enfants sont en général en cours de suivi en CAMPS ou CMP, mais aucune orientation MDPH est faite car les bilans sont en cours, ou soit parce que l'enfant est trop petit et que les professionnels hésitent à poser un diagnostic et une orientation si jeune ...

◇ Répartition des enfants en fonction de leur scolarité au 31.12.2021

	2021	2020
Primaire	46	47
Collège :		
- Classique	13	11
- ULIS	2	1
- SEGPA	3	3
Lycée (générale, MFR, professionnel)	9	6
IME / ITEP / IPC / EREA / EMPS	13	15
CES Le Méplier	1	2
Non scolarisé - 3 ans	6	8

10 enfants ont des projets adaptés car leurs comportements agités et leurs difficultés se situent dans une psychopathologie du lien mettant en grande difficulté les assistants familiaux qui les ont en charge au quotidien. (Crises, cris, hyperactivité, automutilation, troubles du sommeil, agressivités).

Nous avons pensé en équipe -pluridisciplinaire à un suivi éducatif adapté à leurs besoins avec des partenaires spécialisés ou des relais suppléants l'Assistant familial principal.

3 enfants bénéficient de l'équipe mobile de la Mutualité-Prado Bourgogne

2 enfants bénéficient de l'équipe pédopsychiatrique de Sevrey

2 enfants bénéficient d'un accueil partagé, cela s'organise concrètement avec deux Assistants familiaux se partageant la prise en charge de l'enfant sur la semaine (début et fin de semaine afin que l'enfant puisse avoir deux Assistants familiaux pour accueillir les troubles et lui donner en complément un autre modèle éducatif).

2 enfants sont en cours de bilan au CRA de Dijon pour la reconnaissance ou pas de trouble autistique, ils bénéficient tout deux d'accompagnement « d'éducation structurée », les Assistants

familiaux ont été formés à la méthode par l'IME les recevant à la journée ou ont suivi les conseils des référents éducatifs

◇ Durée moyenne du placement

2019 : 51 mois

2020 : 50 mois

2021 : 50 mois

◇ Prise en charge de la santé physique et psychique

Nombre d'enfants concernés par des hospitalisations : 2

Nombre d'enfants avec traitements médicaux : 14

D'année en année, l'ensemble des professionnels du champ socio-éducatif et de la Protection de l'Enfance s'accordent pour affirmer que les enfants accueillis sont de plus en plus souffrants.

Nous avons donc choisi, depuis 2 ans, de nous intéresser plus particulièrement au mal être des Mineurs dans notre Service. Pour désigner les actes qui expriment le malaise des Mineurs, la Haute Autorité de la Santé a introduit la notion de souffrance psychique.

Nous avons donc construit des indicateurs afin d'objectiver au mieux cette notion de souffrance psychique.

	Macon - Brionnais		Chalon - Tournus		Autun		Montceau - Paray		Le Creusot	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Année										
Nombres de situation par secteur	19	18	16	17	19	18	18	17	9	14
CMP / CAMPS suivi en cours	9	8	10	12	8	6	7	5	5	9
CMP/CAMPS suivi en attente	2	2	1	1	1	1	1	1	1	0
Traitements	5	3	5	5	2	3	2	3	4	2
Hospitalisation	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0

Nous notons un taux d'évolution de prises en charge spécifiques de 40 enfants, soit 47.62%.

Des Mineurs accueillis au Service du placement familial bénéficient de prises en charge spécialisées. Cependant, il convient d'affiner ce résultat dans la mesure où certains Jeunes peuvent bénéficier de plusieurs suivis.

Nous déplorons, d'année en année, les manques structurels des institutions médico-sociales publiques (suivi CMP, CAMSP, Hôpitaux de jour, etc...) Cette embolisation des Services de soins peut entraîner une discontinuité dans la prise en charge des Mineurs. L'accès aux soins, dans les services publics et médico-sociaux est souvent rendu difficile par un délai d'attente de 6 mois pour le premier rendez-vous et de plus d'un an et demi pour la première prise en charge.

L'accompagnement de la santé mentale des Mineurs et Jeunes majeurs au Placement Familial est une de nos missions prioritaires.

Adrien TAQUET en a fait une priorité dans le projet de loi relatif à la Protection de l'Enfance dans la dernière modification du 16 décembre 2021.

Cela implique donc :

Un travail pluridisciplinaire important.

Une coordination et articulation du référent-enfant extrêmement soutenu pour transmettre toutes les informations aux partenaires du Médico-social.

Le référent-enfant est en charge de la constitution du dossier MDPH, ce qui implique un travail de liens avec le psychologue du Service et les enseignants référents.

Le référent aide les parents à se mobiliser autour du suivi de la santé mentale de leur enfant, ils les accompagnent auprès des CMP ou structures spécialisées.

Il favorise la mobilisation du Jeune, de façon adaptée à son âge sur la prise en charge de sa santé mentale.

Un soutien renforcé par le psychologue et référent-éducatif auprès des Assistants familiaux dans la prise en charge quotidienne des Mineurs.

Les troubles de comportements, les somatisations, les souffrances aiguës sont autant de manifestations qui entraînent de l'empathie, ou du rejet, des mouvements identificatoires, des phénomènes d'emprise. Ces moments de face à face au quotidien font vivre aux Assistants familiaux des émotions envahissantes, des tensions vives, des mouvements internes d'attaque, des réactions protectrices qui doivent être élaborées et analysées en équipes pluridisciplinaires, parlées et digérées avec le psychologue du service, soutenues par les référents-enfants.

Ces entretiens et rencontres sont autant d'espaces ressources institutionnels, mis à disposition pour diminuer les risques psycho-sociaux chez les Assistants familiaux et la mise à mal de l'accueil du Mineur.

◇ Prise en charge des Mineurs au quotidien :

Relais permanent une fois par mois : 7

Ces relais permanents permettent autant à l'enfant qu'à l'Assistant.e familial.e d'avoir un temps de répit, d'autre relais sont nécessaires pour des enfants dont les troubles quotidiens et répétitifs entraînent « usure professionnelle » de l'Assistant.e familial.e.

Nombre de situations concernées par des prises en charge « partagées » entre établissements du Prado : 4

Nombre d'enfants pour qui nous avons payé l'habillement : 88

Nombre d'enfants pour qui nous avons donné de l'argent de poche : 42

◇ Droits de visites médiatisées, accompagnées en lieu neutre :

Les visites médiatisées sont ordonnées par le Juge des enfants ; elles visent à maintenir et restaurer le lien parents-enfants.

Pour l'enfant ces temps permettent :

- Une inscription dans son histoire familiale,
- De pacifier et ou rétablir des liens constructifs avec ses parents,
- D'accepter ses parents tels qu'ils sont en apprenant à acquérir une juste distance vis-à-vis de la problématique de ces derniers,
- Reprendre confiance en reconnaissant les compétences que les parents mettent en œuvre pour dépasser les difficultés repérées.

Ainsi pour ce faire, nous offrons un panel de modalité de rencontres :

- Des visites médiatisées avec psychologue et référent éducatif, accompagnées, semi accompagnées en lieu neutre, ou au domicile des parents,
- Avec des supports qui sont autant de médiations à visée pédagogique et ludique, qui nourrissent la relation et favorise l'émergence de compétences parentales.

Voici le tableau du volumes horaire mensuel par référent

Nombres d'heures de Médiation par Référent - Secteurs	2020	2021
Montceau	26h	26h
Chalon- Louhans	49h	51h
Autun - Le Creusot	69h	71h
Mâcon-Brionnais	37h	35h
Total	181h	183h

Le constat d'aujourd'hui fait apparaitre, de par notre analyse, un maintien du nombre d'heures des visites médiatisées par rapport à l'an dernier, ce qui va dans le sens de la politique de la Protection de l'Enfance depuis la loi du mars 2007 où il s'agit de maintenir et de restaurer le lien parents-enfants ».

D'autre part, il apparait que l'accueil de nouvelles situations au sein du Service présente de plus en plus de graves dysfonctionnements parentaux nécessitant des accompagnements en lieu neutre.

Notons également que le Juge des enfants ordonne deux visites par semaine pour des enfants en bas âge ; ainsi, plus nous accueillons d'enfant en bas âge, plus nous augmentons nos temps de médiations.

Force est de constater que sur les 22 entrées en 2021, 100 % des entrées nécessitent une visite en présence d'un tiers.

Sur le volume horaire de 183heures, nous n'avons pas compté les heures administratives (réunions, préparation avant la visite, écrits calendriers et transports quand la visite est au domicile des parents ou au plus près des parents dans les bureaux des TAS).

L'ensemble de ces situations en constante évolution (modifications des droits selon l'évaluation) et le nombre d'enfants concernés, nécessite constamment une disponibilité et mobilisation de l'équipe éducative (référents et Assistants familiaux) pour répondre au mieux aux besoins.

Sur l'année 2021 le contrat d'apprentissage pour un éducateur spécialisé est toujours en cours afin de suppléer à l'équipe éducative sur la mission du maintien du lien avec un tiers en lieu neutre.

Ce professionnel, en plus de l'équipe de 5 ETP nous permet :

- De réinterroger nos pratiques autour de la mission du maintien du lien parents-enfants (les espaces, les supports médiations, les grilles d'évaluation des compétences parentales).
- Ce travail délicat et subtil sur la relation parents-enfants nécessite du temps de préparation et d'évaluation qui manque aux référents éducatifs.

Actuellement, ce professionnel n'est pas en mesure d'absorber les 181 h de visites par mois, à lui tout seul. Les référents continuent donc cette mission du maintien du lien, parfois au détriment du soutien aux Assistant.e.s familiaux, et à l'accompagnement du projet de l'enfant.

◇ Les espaces de rencontres destinés aux visites avec un tiers :

Le Service du Placement Familial et le Foyer Educatif La Maisonnée mettent à disposition 3 espaces pour les visites médiatisées avec un tiers.

Ces lieux de rencontres avec un tiers se composent de 3 salles, dont 2 au Placement Familial et une grande salle spacieuse au foyer La Maisonnée. Ce lieu dispose d'une cour close, avec salon de jardin et parc arboré.

Cette année 2021, nous avons poursuivi les investissements dans le mobilier et des supports ludiques afin de rendre les salles plus chaleureuses. Nous les avons également adaptées à l'âge des enfants accueillis, ainsi ces lieux sont ainsi relookés et modulables. Les parents nous font des retours positifs sur ces lieux modernisés.

b) Indicateurs Journées par Service

Prévisionnel : 30 514 journées (augmentation s de 8 places à compter du 20/10/2021)

Réalisé : 30 149 réalisées en Saône et Loire et 233 journées aux titres des accueils d'urgence, soit un total de 30 382 journées pour 2021

Taux d'occupation réel : 99.57%

c) Orientation à la sortie : Nombre de Sorties : 14

	2021	2020	2019
Sorties	14	15	23
⇒ Retours en famille ou tiers digne de confiance	5	5	7
⇒ <u>Orientation autres Etablissements PRADO</u>			
- Maisonnée	2	1	1
- Salornay	0	1	0
- Méplier	0	1	0
- Placement Educatif	0	1	0
- Placement à Domicile	2	0	0
- Unité Ville	0	1	
⇒ Majorité (autonomie)	1	0	2
⇒ Orientations autres Etab ASEF	2	0	4
⇒ Hospitalisation	0	4	8
⇒ Adoption	0	0	0
⇒ ESAT - Foyer de Vie	0	0	1
⇒ <u>Situations particulières :</u>			
- Décès		0	0
- Reste en famille accueil, majeur reconnu handicapé	1	0	1
- Assistante familiale hors PRADO	1	0	0
- Placement sous secret		1	0

3. *Eléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Educatif*

Le Service de Placement, outre un accueil en placement Familial, a la particularité d'offrir un type de prise en charge individualisée dans sa seconde structure de Service de Placement Educatif.

Le Jeune évolue dans un contexte dit « particulier » par le fait qu'il est peu assujéti à des obligations collectives. Toute l'action éducative est basée sur "l'adolescent acteur", rythmée par une fréquence d'entretiens et d'accompagnements éducatifs dans la construction de son projet de vie.

Il est indispensable de prendre ce Jeune au degré d'autonomie où il se trouve, non pour le laisser là, mais pour l'accompagner dans la rencontre du principe de réalité, et implicitement, favoriser l'extension de son autonomie, « facteur d'insertion sociale ».

Comme toute structure, le Service du Placement Educatif présente un cadre institutionnel, et c'est dans ce cadre que se construit le projet personnalisé accompagné par l'équipe éducative.

Ce Service se veut intermédiaire pour favoriser l'expérimentation des Jeunes à différents stades. C'est pourquoi, la prise en charge ne peut être qu'individualisée tant sur le plan de la socialisation que sur celui de l'épanouissement personnel.

Après une période d'accueil, où le Jeune doit pouvoir évaluer sa situation avec un éducateur référent, une action éducative est définie pour favoriser un projet. Celui-ci repose sur une activité en journée (scolarité, apprentissage, formation, travail etc.), mais aussi sur les étapes nécessaires à l'acquisition de l'autonomie. Ce travail est réalisé dans la progression, ce, en fonction des problématiques à travailler.

L'année 2020 a été jalonnée par :

- **La réponse favorable à l'Appel à projet,**
- **La COVID 19,**
- **L'ouverture et la mise en œuvre du nouveau service MNA de 24 places, à Montceau-Les-**

Mines.

Afin de répondre aux besoins du Département de Saône-et-Loire, le Prado Bourgogne a créé, en 2018, 41 places MNA en appartements éducatifs, en 2020, 24 places supplémentaires dans le cadre d'une réponse à un Appel à projet, et enfin en 2021, le Prado Bourgogne a créé de nouveau 6 places.

Le Service de Placement Educatif accueille 100 adolescents(es) âgés(es) de 15 ans à 21 ans en mixité et répartis sur deux territoires : 48 Jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) sur l'antenne de Montceau les Mines et 52 Jeunes sur l'antenne de Mâcon. Ces derniers sont pris en charge à partir de logements autonomes, individuels (studios) ou collectifs (T3 ou T4), mis à disposition par le Service. Le Service de Placement Educatif, Antenne de Mâcon, accompagne des enfants dits « traditionnels », mais également des MNA. Parmi ces Jeunes Mineurs Non Accompagnés, cinq places sont dédiées à l'accueil de jeunes mères avec leur enfant.

Le Placement Educatif est ouvert 365 jours sur 365. Il a pour vocation de préparer la sortie des Jeunes du dispositif de la Protection de l'Enfance. Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire composée de 32.82 Équivalents Temps Plein (ETP) assure un accompagnement global au sein duquel chaque professionnel intervient selon sa formation, ses expériences, et ses missions.

➤ *Antenne de Mâcon : 52+18 Jeunes*

a) *Indicateurs Journées par Service*

Prévisionnel : 25 550

Réalisé : 23 433 réalisées en Saône et Loire, 1 386 journées réalisées pour des placements hors département, et 49 journées au titre des accueils d'urgences : soit un total de 24 868 journées

Taux d'occupation réel : 97.33%

La file active du Service de Placement Educatif – Antenne Mâcon est de 111 Jeunes pour 2021

Il importe de noter qu'il est difficile d'avoir un taux d'occupation de 100%, dans la mesure où après chaque sortie, il y a un temps dédié au nettoyage et à la remise en état de l'appartement. De plus, il faut que la place libérée soit en adéquation avec les besoins du département : exemple, place fille, garçon, mères/enfants.

Par ailleurs, nous avons noté une diminution des demandes d'admission concernant les MNA au dernier trimestre de l'année 2021. Nous pensons que ceci est lié à la mise en place du fichier AEM et à l'ouverture de places pérennes supplémentaires dans le département de Saône et Loire.

Il en est de même pour les jeunes dits « traditionnels », car les besoins aujourd'hui du département sont davantage orientés vers la Petite enfance.

b) *Comparatif entrées et sorties 2019, 2020 et 2021*

Antenne Macon		
Années	Admissions	Sorties
2019	36	40
2020	28	26
2021	32	32
Antenne Montceau-les-Mines		
Années	Admissions	Sorties
2019	11	12
2020	7	6
2021	10	10

La durée moyenne du placement des Jeunes pour 2021, s'élève à 16 mois.

Dans le cadre de l'accompagnement vers l'accès à l'autonomie, l'équipe collabore avec les acteurs du droit commun. Un travail de partenariat avec ces derniers reste indispensable dans le cadre de l'accompagnement éducatif et de la préparation à la sortie des Jeunes du Dispositif de la Protection de l'Enfance.

◇ Les prises en charges en 2021 :

	Antenne Mâcon	Antenne Montceau-Les-Mines
Nombre de prises en charge	83	28
Nombres de Jeunes MNA	47	28
Nombres de Jeunes dit « Classique »	34	-
Nombre de Femmes	44	4
Nombre d'Hommes	39	24
Accueil d'urgence	9	-
Nombre de mères/enfants	5	-

◇ Répartition des jeunes par territoire :

	Antenne Macon	Antenne Montceau les mines
Chalon	23	5
Mâcon / Paray	31	14
Montceau les mines	22	9
Autres départements :		0
Ain	5	
Rhône	1	
Cher	1	

◇ Répartition des jeunes en fonction de leur âge :

Age	2021	2020
15 ans	5	0
16 ans	15	4
17 ans	28	11
18 ans	37	31
19 ans	20	40
20 ans	4	12
21 ans	2	2
Total	111	100

◇ La scolarité au 31.12.2021 :

	Mâcon	Montceau-les-Mines
Contrat apprentissage ou professionnalisation	46	16
Lycée - FAC	5	1
UP2A	2	4
Collège	5	4
Recherche Emploi / Formation	6	3
Emploi	3	
Sans activité	9	

Nous notons que de nombreux Jeunes souhaitent signer un contrat d'apprentissage, notamment les MNA, afin de subvenir à leurs besoins à la majorité.

◇ Les suivis MDPH au 31.12.2021

3 dossiers MDPH pour le secteur de Mâcon

1 dossier MDPH pour le secteur de Montceau les mines

c) Orientation des sorties :

Sorties	Antenne Mâcon		Antenne Montceau les mines	
	2020	2021	2020	2021
	26	32	6	10
⇒ Retours en famille	7	7	-	1
⇒ Accueil Assistante Familiale	0	1	-	-
⇒ 115 / CHRS	3	1	-	1
⇒ Autonomie avec revenu et Foyer Jeunes Travailleur	4	4	6	8
⇒ Autres prises en charge (DJM, CLLAJ, FAC, IDEF)	9	14		
⇒ <u>Orientation autres Etablissements PRADO</u>				
- Salornay	0	0		
- Unité Ville	0	1		
- Maisonnée		2		
⇒ <u>Situations particulières :</u>				
- Fugue avec fin de prise en charge	0			
- Incarcération	0			
- Inconnu	1			
- Chez le père des enfants	1			
- Refuse de quitter son logement	1			
- Centre Maternel		2		

➤ Antenne de Montceau / Le Creusot : SCOT

d) Indicateurs Journées par Service

Prévisionnel : 9 744 (augmentation de 6 places à compter du 1 juin 2021)

Réalisé : 9 621 journées

Taux d'occupation réel : 98.74 %

La file active du Service de Placement Educatif – Antenne Montceau est de 32 Jeunes pour 2021

e) Entrées et sorties 2021

Antenne Montceau les mines		
Années	Admissions	Sorties
2020	24	0
2021	8	3

◇ Les prises en charges

	2021	2020
Nombre de prises en charge	32	24
Nombres de Jeunes MNA	32	24
Nombre de Femmes	4	2
Nombre d'Hommes	28	22

Nous observons, tout comme l'année dernière, qu'il y a moins d'arrivées de jeunes filles que de garçons sur le territoire.

◇ Répartition des Jeunes par territoire :

	2021	2020
Chalon	19	18
Mâcon - Paray	3	1
Montceau -les -Mines	10	5

◇ La scolarité :

	2021	2020
Apprentissage	16	4
Lycée	4	5
UPE2A	7	10
Collège	2	4
Recherche Emploi / Formation	3	1

L'année 2021 a été rythmée par la recherche et signature de contrat d'apprentissage.

a) ***Orientation des sorties : 3***

	2021	2020
Sorties	3	0
⇒ 115 / CHRS	1	
⇒ Autonomie avec revenu et Foyer Jeunes Travailleurs	1	
⇒ <u>Situations particulières</u> :		
- Centre Maternel	1	

Cependant des difficultés s'installent notamment quant aux solutions d'hébergement à la majorité. Peu de possibilités sont offertes aux Jeunes majeurs qui ne possèdent qu'un récépissé de demande de titre de séjour.

Ce dernier permet au Jeune de poursuivre son activité professionnelle et par conséquent, d'avoir des revenus. Pour autant, il ne pourra accéder à la location dans le droit commun, ni même prétendre aux aides au logement.

Actuellement, les Jeunes majeurs pris en charge par le PE de Montceau/le Creusot se trouvent en difficultés car :

- Le FJT du Creusot impose le titre de séjour pour obtenir un logement,
- Les places du Dispositif Jeunes Majeurs (DJM) sont trop éloignées,
- Les places sont limitées au FJT de Montceau.

Cela n'est pas sans impacter l'organisation du Service :

- Augmentation du nombre de Jeunes majeurs sur le Service de Placement Educatif de Montceau les Mines au détriment des Mineurs qui attendent une place,
- Refus des Jeunes majeurs de quitter le Placement Educatif,
- Risque pour les jeunes majeurs de perdre leur emploi, une source de revenu et par conséquent la possibilité d'obtenir un titre de séjour.

Pour autant, il existe des solutions d'hébergement qui répondent à la situation des Jeunes

- Dispositif Loj'In pour les Jeunes MNA qui obtiennent la nationalité française,
- FJT de Montceau les Mines,
- A titre occasionnel, le DJM de Chalon sur Saône.

L'ensemble des évolutions, liées à l'accueil du public des MNA, est venu interroger la pratique quotidienne des professionnels ainsi que les contextes organisationnels d'exercice.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne les Jeunes à travers cinq axes principaux qui sont l'insertion scolaire et/ou professionnelle, l'accompagnement au quotidien, aux soins, aux démarches administratives, et enfin dans le lien avec sa famille (sauf les MNA).

Les appartements éducatifs proposent une réponse éducative individualisée. Pour que ce dispositif de placement ait une fonction thérapeutique auprès des adolescents accueillis, il convient de ne pas accueillir ceux pour qui les foyers ou le collectif sont dits inappropriés, ceux qui sont psychiquement instables. Bien qu'ils le rejettent, ces Jeunes ont besoin de cadre. Régulièrement, nous sommes confrontés à des Jeunes qui mélangent liberté et autonomie. Ils n'ont en effet, pas intériorisé le cadre éducatif. Au Placement Educatif, ces « adolescents de l'illimité » se mettent réellement en danger et échappent à la protection des adultes. Ce sont, dans des situations précaires que ces jeunes adultes sortent du dispositif de Protection de l'Enfance.

Les Mineurs Non Accompagnés, quant à eux, demeurent un public spécifique, car ces Jeunes se situent au croisement entre le droit des étrangers et le droit commun de la Protection de l'Enfance.

L'organigramme met en exergue que chaque année, le Service de Placement Educatif n'a eu de cesse d'évoluer. Face à ces transformations, les professionnels ont dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Nous avons dû les accompagner dans les changements et l'évolution de celui-ci.

Le Placement Educatif disposait préalablement au CPOM, de 112 euros de prix de journée. Lors du passage au CPOM, le prix à la place s'est élevé à 65 euros. Nous comptabiliserons près de 42% de diminution.

De manière générale, les moyens humains et financiers, dédiés à l'accompagnement des MNA, diffèrent de ceux alloués aux autres Jeunes de la Protection de l'Enfance, car ils sont considérés « comme plus autonomes ». Le dernier rapport de l'Observatoire national de l'action social (ODAS) de janvier 2018 montre que le coût à la place d'un MNA est 40 à 50% inférieur à celui des autres adolescents de la protection de l'enfance. En effet, nous notons qu'à Mâcon où le public est mixte (traditionnels et MNA) le coût à la place s'élève à ce jour à 69 euros contre 63 euros pour l'antenne de Montceau les Mines qui accueille exclusivement des jeunes MNA.

L'équipe éducative s'est interrogée sur la qualité de leur accompagnement face à la baisse notable du prix à la place : « comment accompagner de manière qualitative les Jeunes en nette augmentation et à moindre coût ? Allons-nous devoir différencier notre accompagnement selon les origines des Jeunes accueillis ? »

Les professionnels ont été mis sous tension, d'autant que pour eux, **les MNA avaient les mêmes besoins fondamentaux que les Jeunes dits « traditionnels »**. Il n'en reste pas moins que l'équipe éducative s'est investie dans l'accompagnement de ce nouveau public, qui très vite est venu percuter leur cœur de métier d'éducateur. A l'origine, l'éducateur travaille à partir de l'histoire familiale de l'enfant, pose des mots sur « des maux ». Mais avec le public MNA, nous avons dû réinterroger notre pratique éducative. Les jeunes se montrent parfois méfiants, ne parlent pas de leur histoire. Lorsque nous tentons d'aborder la question de la famille, nous craignons d'ouvrir une porte pour laquelle le jeune se trouve sans filet sécurisé. Par conséquent, nous avons repensé notre pratique à partir de notre expérience et ainsi, **créer une culture commune. Nous n'abordons pas le passé mais le présent et l'avenir. Nous laissons à l'appréciation du Jeune ce qu'il souhaite partager de son expérience de vie avec nous.**

Souvent les MNA sont perçus comme des Jeunes autonomes, en raison de leur parcours d'exil ; comme des Jeunes motivés, ne présentant pas de **troubles de comportements majeurs** et qui, de fait, génère un climat plus apaisé, car ces Jeunes ont souvent une fonction de régulation auprès d'autres Jeunes pris en charge dans les institutions. **Par conséquent, il est assez répandu de croire que les MNA ont besoin d'un taux d'encadrement moins élevé que les Jeunes dits « traditionnels ».**

En réalité, les professionnels de terrain qui les accompagnent ont une toute autre opinion. En effet, la réalité de la prise en charge de ces derniers s'avère bien plus complexe.

- Lors de l'accueil d'un Jeune dit « traditionnel », il s'agit de travailler à partir de son désir, tout en rassurant la famille. Nous l'accompagnons dans son projet de vie personnel. La difficulté réside dans le fait que les parents se mobilisent peu physiquement autour du projet personnalisé de leur enfant. Pour autant, les éducateurs s'entretiennent régulièrement avec eux au téléphone pour les tenir informés.

- Lors de l'accueil d'un Jeune MNA au Placement Educatif, il est fondamental pour les professionnels de repérer son niveau de français, parlé, écrit, lu, et compris. Dans le cas contraire, cela peut générer des incompréhensions, des malentendus provocants parfois une profonde solitude, voire de la tristesse, ou éventuellement de l'agressivité chez le Jeune. Les Jeunes attendent expressément de pouvoir intégrer une scolarité. Comme le stipule le rapport de 2022 du Défenseur des droits, les éducateurs du PE prennent RDV au CIO afin que le Jeune accueilli **passé des tests de niveau dans l'objectif d'être positionné dans une scolarité ou en UPE2A, et ainsi, de s'inscrire dans un parcours d'insertion sociale, scolaire et/ou professionnel** qui permettra à la majorité, selon des modalités précises, d'obtenir la régularisation de leur situation, à travers l'obtention d'un récépissé de titre de séjour ou du statut de réfugié.

Pour l'obtention de la nationalité française, seule la date de l'OPP et l'âge d'arrivée sur le territoire français (15 ans) comptent.

- Au-delà de cela, ce public a besoin d'être accompagné sur l'apprentissage des codes sociaux et culturels de notre pays.

L'enjeu est majeur pour chacun des Jeunes, d'autant qu'à 18 ans, ils doivent sortir du dispositif de la protection de l'enfance.

A plusieurs reprises, les équipes éducatives ont dû procéder à une sortie sèche, sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance sans solution sereine et pérenne (des ressources financières, logement, accompagnement social et administratif).

Un Jeune majeur qui n'a aucune perspective de régularisation, ou qui « bip » lors de son RDV à la Préfecture, se trouve dans l'obligation de faire appel au 115. Une plainte du département est déposée.

- A cela, nous portons une attention particulière à la santé physique, psychique et affective.

A leur arrivée en France, de nombreux Jeunes souffrent de pathologies diverses, parfois même, peu connues par le corps médical. Les maltraitements subies dans la cellule familiale ou lors du parcours migratoire laissent également des traces quelque fois irréversibles, et plongent certains Jeunes dans un état de grandes souffrances et de vulnérabilités. Mais ces multi traumatismes ne sont pas toujours identifiables lors de l'admission au Placement Educatif.

Il arrive que cette souffrance psychique et affective survienne en lien avec un sentiment de **sécurité** révélé d'une part, par la mise en place de l'accompagnement éducatif et d'autre part, par l'assurance de rester sur une place pérenne aux Appartements éducatifs. Certains Jeunes peuvent également avoir un contre coup émotionnel lié au deuil de la famille à faire, aux missions de réussite sociale qui leur incombent et au fait de ne pas pouvoir retourner au pays en cas d'échec.

Afin de prévenir cela, **le protocole d'admission indique qu'une rencontre avec le psychologue du Service un mois après l'admission est obligatoire.** Ce sont le Jeune et le psychologue qui décident ou non de se revoir. C'est pourquoi, tout comme le préconise le rapport de la Défenseure des droits au département, nous pensons qu'il est important de former infirmières et psychologues à l'interculturalité et au traitement précoce des symptômes de stress post traumatique. C'est pour ces raisons qu'il nous semble judicieux d'augmenter les postes d'infirmières et de psychologue au Placement Educatif.

Par ailleurs, dès leur accueil aux Appartements éducatifs, **un bilan de santé** est réalisé par les infirmières en lien avec les acteurs internes et externes de santé.

- Deux infirmières : Une infirmière à 0.20 ETP et l'autre à 0.25 ETP pour l'antenne de Mâcon

- Une accompagnatrice médicale à temps plein pour l'antenne de Montceau qui n'a pu recruter d'infirmière à 0.70 ETP (faute de candidatures et d'accord sur le plan salarial).

Elles les accompagnant dans des examens divers, prise de sang, mise à jour de la vaccination et d'un carnet, bilan dentaire, prise de contraception au besoin. **Nous déplorons le manque de spécialistes : dentistes/ infectiologues/dermatologues/kinés/ophtalmologues/pédopsychiatres en Saône et Loire.** Cela n'est pas sans conséquence !

Pour exemple, lorsqu'un Mineur bénéficie d'un suivi pédopsychiatrique, il est extrêmement difficile d'avoir un relai adulte afin de prescrire et de réviser le traitement. Nous avons rencontré le Cadre de santé du CMP adulte de Mâcon qui fait part de l'absence d'un médecin psychiatre référent du CMP. Aujourd'hui, il travaille avec des libéraux sous convention.

Sur le secteur de Montceau/le Creusot, l'accompagnante médicale doit se déplacer à Chalon voire à Mâcon pour de nombreuses consultations.

- Par ailleurs, le Défenseur des droits a recueilli cette année l'opinion des Jeunes dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel sur le thème de la santé mentale des enfants et des adolescents. Le Placement Educatif (Jeunes et éducateurs) a participé aux consultations de 2019 et 2021, sous le pilotage de la Conseillère technique.

◇ L'accueil des mères/enfants

Le Département a sollicité le Service de Placement Educatif pour l'accueil de mamans MNA avec leur enfant jusqu'alors confiées au centre maternel. Depuis, nous observons un nombre croissant de jeunes femmes MNA enceintes et l'absence de place à l'IDEF, soulignant le caractère pressant et structurel d'un besoin nouveau apparu en cours de CPOM, et nécessitant des moyens non couverts initialement.

L'enjeu réside sur la pérennisation d'un ETP moniteur-éducateur financé par le Département hors CPOM pour 5 places mères/enfants qu'il convient de pérenniser.

◇ Accompagnement de nouvelles pratiques professionnelles

Pour l'équipe éducative, la mission revêt d'un triple enjeu sur leur pratique éducative :

- Celui de découvrir un public nouveau avec des besoins nouveaux,
- Celui d'intégrer avec les Jeunes, l'injonction d'autonomie faite au sortir du dispositif en raison de leur majorité. Ce qui fait naître l'émergence d'un nouveau paradoxe entre obligations, éthique et déontologie,
- Celui d'investir avec les Jeunes, l'impératif de s'intégrer et d'obtenir une régularisation administrative pour pouvoir sortir du dispositif de la Protection de l'Enfance avec un toit sur la tête.

Notre responsabilité a été, au cours de ce CPOM, d'accompagner les professionnels dans ce changement pour mener à bien leur mission. La « structuration de l'offre » concernant le public MNA, associé au public dit « traditionnel » déjà accueilli, a demandé une grande capacité d'adaptation à l'ensemble des acteurs concernés.

Nous avons pris le parti, lors de l'extension du Placement Educatif, de mixer les Jeunes dans les appartements, à savoir les Jeunes dits « traditionnels » et les MNA, tout en respectant les genres. Pour nous, favoriser la mixité, est un paramètre vecteur d'acculturation mutuelle et donc, d'intégration et de socialisation.

Mixer le public accueilli répond aux valeurs associatives et met en exergue que pour nous, c'est **l'intérêt supérieur de l'enfant qui prime**.

3 / Déclinaison du projet de l'établissement en fiches actions – nos axes de travail 2021/2022

L'opérationnalité de nos actions se traduit au travers de fiches actions qui se résument par

- ◇ Le respect de nos obligations réglementaires notamment en matière de sécurité incendie, anti-intrusion, sanitaires, de confidentialité mais aussi DU (ex : mise en œuvre des recommandations de la commission sécurité, visiophone, alarme).
- ◇ L'application des directives législatives et départementales en matière de prises en charge des enfants (PPE, synthèse, bilans) de coordination de leur parcours (relais, accueil adapté et diversifié ex : mères-enfants, fluidité du placement MECS/PE/PF) et d'évaluation (démarche qualité, enquête satisfaction, FEI, fiches actions).
- ◇ Des décisions fortes concernant la gestion de la violence et la prévention des risques psycho-sociaux au travers
 - De nombreuses actions de formations (APP, gestion de crises, des émotions, contention et soin, charges mentales),
 - De mobilités professionnelles au sein du pôle,
 - D'accompagnements spécifiques pour des Personnels exposés (SN, AF) ou dans des services nouvellement créés ou en extension (PE Montceau, PF),
 - De réorganisation des secteurs et des tranches d'âge dans les Unités,
- ◇ La promotion des droits de l'Usager (enfants et familles) notamment au travers
 - De l'album de vie,
 - Des visites médiatisées,
 - De la mobilisation des équipes éducatives en soutien aux compétences parentales,
 - De l'exercice de ses droits : CVS, Défenseur des droits,
- ◇ Un projet de pôle s'appuyant sur un partenariat fort
 - Rencontre SDAF,
 - ESS dans les écoles,
 - ITEP Cruzilles,
 - Parcours de soin,
 - Accès à la culture : CD, mairie, spot, clubs services, entreprises,
 - Ecoles d'éducateurs.

- ◇ Un soin tout particulier apporté au cadre de vie : maison des assos, locaux du Placement Educatif, aménagement des lieux de vie et de médiation.
- ◇ La prospective et l'adaptation aux nouveaux enjeux.
 - Avenant 351 (smic, salaire délai d'attente, relais mensuel) mais aussi calcul du prix de journée différencié entre PF et PF spécialisé, frais km,
 - Effectif hébergement par groupes.

4 / Amélioration continue de la qualité, des travaux du Comité de pilotage et autres groupes

Nous nous sommes attachés à « faire vivre » la qualité au plus proche de notre cœur de métier à savoir :

	Documents à actualiser	Documents à valider ou Plan d'action
<u>L'équipe de direction du Pôle</u>	<p>Tableau de délégation des tâches, présenté en 2 Axes :</p> <p>USAGERS (PPE en lien avec des CdS) / STRUCTURE (Projet Ets / Coordination extérieure / RH</p> <p>Evaluation de ce qui a été fait ou les manquements, afin de repérer les différents besoins et préparer le nouveau CPOM.</p> <p>Protocole Astreinte</p> <p>Questionnaire en direction des partenaires</p> <p>Charte du bénévole</p>	<p>-Protocole confinement / déconfinement</p> <p>La mise en place du nouveau dispositif d'évaluation interne des ESSMS validé par la HAS entre en vigueur en 2022, ce qui demandera une adaptation des pratiques de l'évaluations internes</p>
<u>Placement Familial</u>	<p>Guide des Assistants familiaux, mis à jour suite à la mise en place de l'avenant 351 sur la rémunération des ASSFAM</p> <p>Les droits et devoirs des Mineurs</p> <p>Référentiel de l'éducateur au PF, dont création de fiche outils</p>	<p>-Procédure "Personne ressource"</p> <p>-Procédure et grille d'évaluation "Indemnité Sujétion Exceptionnelle"</p> <p>-Référentiel d'auto-contrôle des conditions de sécurité au domicile des ASSFAM : cette grille est déjà utilisée, et compléter par les ASSFAM, lors de leurs Entretien professionnel avec la Conseillère technique</p> <p>-Grille d'évaluation des compétences parentales</p>

<u>Placement Educatif</u>	Contrat de séjour Livret d'accueil Protocole PMI Fiche achat petits matériels Bonnes pratiques des Surveillants de Nuit Livret des stagiaires Questionnaires de satisfaction jeunes MNA Protocole maitresse de maison	-Protocole santé -Protocole fugues -Protocole de déconfinement
<u>Maisonnée</u>	Protocole « synthèses » Réorganisation des réunions d'équipe Questionnaires enfants / parents : à actualiser Protocole « fugues » Protocole « sanction »	Travail sur les temps d'action (rythme, rôle, participants...) - Le rôle de coordinateur, - Programme d'activité sous forme de fiche actions (en lien avec les équipes), - Reprise d'équipe : trouver un équilibre avec une nouvelle équipe (éducative et direction) - Service de médiation en lien avec le PF et répondre à l'exigence des Juges

5 / Temps forts de l'année

- ◇ Traitement des conséquences liées à la crise COVID
 - Sanitaire,
 - Managériale,
 - Economique,
 - Sociale,
 - Organisationnelle et fonctionnelle,
 - Partenariale.

- ◇ Le management du changement :
 - Poursuite de l'action de formation de l'ensemble de l'équipe de direction du pôle,
 - Développement du Placement éducatif à Montceau suite à l'extension de 6 places supplémentaires à la demande du CD71 et développement du Placement familial suite à la création de 12 places supplémentaires à la demande du CD 71,
 - Recrutement d'Assistants familiaux pour faire face aux besoins du Service de placement familial et accompagnement de proximité de l'ensemble des équipes,
 - Organisation des visites médiatisées exponentielles au sein du Pôle.

- ◇ Les temps institutionnels :
 - Développement du télétravail, de la visio-conférence pour assurer a minima les réunions essentielles au bon fonctionnement des Services du Pôle.
- ◇ Sécurité et travaux :
 - Mise en œuvre des recommandations liées au passage de la commission sécurité à la Maisonnée,
 - Gestion des risques notamment en matière de prévention COVID, de sécurité alimentaire (contrôle SER), d'hygiène (plan nettoyage, intervention société ECOLAB pour des traitements anti punaises, cafards, dératisation),
 - Aménagement des locaux de vie des Jeunes à la Maisonnée : salle de médiation, réfection U2,
- ◇ L'exercice des droits de l'Usager :
 - Groupe d'expression et questionnaire,
 - Participation à la vie sociale et culturelle : camps, partenariats multiples (entreprises, clubs services et sportifs, spot, ville...),
 - Participation des enfants au groupe de travail du Défenseur des droits.
- ◇ La pédagogie :
 - Mise en œuvre opérationnelle du SPFE sur les 2 Bassins,
- ◇ Le partenariat institutionnel
 - Participation réunions du Conseil Départemental,
 - Collaboration avec l'ITEP de Cruzilles,
 - Travail avec les écoles de formation en travail social pour l'accueil notamment de nombreux stagiaires,
 - Projet droit des enfants avec Le Défenseur des droits (Présentation à l'UNESCO d'une charte des droits de l'enfant pour promouvoir les droits des enfants placés).

6 / Gestion des ressources humaines

1. Mouvements du personnel 2021

a) Concernant les Assistants Familiaux

Au 31 décembre 2021 : 53 Assistant.e.s familiaux sont salariés du Service en CDI, dont trois sont en arrêt longue maladie, et une en congés sabbatique, soit **49 actifs pour l'accueil de 90 enfants** (46 AF actifs pour 78 enfants en décembre 2020)

Trois Assistant.e.s Familiaux ont été recrutés en CDD durant l'année.

Neuf ont été recrutés en CDI, dont deux suite à CDD.

Trois ont quitté le Service :

- Un départ en retraite,
- Un licenciement de fin d'attente,
- Un licenciement suite à une déclaration d'inaptitude.

◇ Pour les recrutements 2021 :

	2021	2020	2019
Candidatures reçues	28	17	26
Candidats refusés car ayant déjà un employeur	0	0	3
Candidats recrutés par un autre Service	7	3	5
Candidats non retenus	3	4	11
Candidats ne donnant pas suite	4	3	
Candidatures étudiées en N+1	4	2	
Candidats embauchés en CDI	10	6	7

◇ Déplacements des Assistant.e.s Familiaux :

	2021	2020	2019
Nombre de Km réalisés par l'ensemble des Assistants Familiaux dans l'année	413 687	327 128	430 970
Moyenne par an et par Assistant familial en km	7 522	6 960	9 577
Nombre d'Assistants Familiaux qui ont fait plus de 12 000km/an	9	6	14
Nombres de km maximum réalisés dans l'année	26 218	25 699	22 807

◇ Profil des Assistants familiaux :

- Formation des Assistant.e.s Familiaux :

	2021	2020
DEAF (Suivi de formation puis titulaire)	35	27
Formation 240h sans accès au DEAF	3	1
Formation 240h engagée	10	10
Formation 160h ou diplôme équivalent	5	5

- Situation familiale et professionnelle des Assistant.e. s familiaux :

	2021	2020
Hommes	11	8
Femme	42	38
Salariés vivant seuls	10	7
Salariés exerçant l'activité professionnelle ainsi que leur conjoint	17	12
Couples travaillant exclusivement pour le PRADO BOURGOGNE	5	3
Salariés avec double employeur de la Protection de l'Enfance	9	7

- Effectif enfants accueillis par Assistant.e.s familiaux :

1 enfant	15
2 enfants	19
3 enfants	12
4 enfants	3

- Localisation :

Secteurs	2020	2019
Macon Brionnais	13	14
Chalon Tournus	11	10
Montceau Paray	9	11
Le Creusot Autun	13	9

- 2021 : extension du service et nouvelle répartition sur 6 secteurs :

Secteurs	Nombre d'Assistant.e. s familiaux
Mâcon	6 + 1 Rhône+ 1 Ain
Charolles	13
Tournus	10
Chalon nord	7
Le creusot	8
Autun	5+ 2 Nièvre

◇ Les constats :

- Augmentation de l'effectif Assistant.e.s familiaux n'est pas proportionnel à l'effectif enfants : plus de familles avec 3 et 4 enfants,
- Stabilisation et sécurisation de l'équipe d'Assistant.e. s familiaux (pas d'IP cette année de la part du Service, par l'autre employeur du salarié),
- Augmentation de l'effectif d'Assistant.e. s familiaux vivants seuls ; ce qui est à prendre en compte dans la gestion de leurs activités quotidiennes et l'anticipation des remplacements,
- Augmentation des embauches d'hommes et de couples Assistants familiaux : les profils des familles d'accueil tendent à se diversifier,
- Nous notons aussi une augmentation du nombre d'Assistants Familiaux vivant seuls. Cela est à prendre en compte quant à la nécessité d'avoir un relais ou une personne ressource dans l'entourage pour s'occuper de l'enfant quand l'Assistant familial n'est pas disponible (formation, congés). Cela impacte également la question de l'appariement (adéquation entre l'enfant et la famille d'accueil),
- Le Service reste éclaté géographiquement, ce qui impacte l'activité (suivi des enfants, participation aux réunions de service, planning des visites parentales) et les frais de transport,
- Diminution des déplacements liée au contexte sanitaire,
- Augmentation des déplacements (pour certains Assistant.e.s familiaux) liée à la prise en charge des transports des enfants en IME (transport qui ne devrait pas relever de notre compétence). Pour exemple : 3 Assistants Familiaux ont été parcourus 59 449km aux titres des transports pour 5 enfants vers leurs IME / ITEP,
- Relocalisation des réunions GAPP (Groupe Analyse de la Pratique Professionnelle) : Prêts de salles de réunions par différents partenaires afin de diminuer les km et favoriser la participation des salariés.

b) Concernant les Services Généraux

◇ Embauches :

- CDD de surveillants de nuit pour des remplacement d'arrêts maladie,
- « Parcours Emploi Compétences » d'une Agent de Service Intérieur,
- Service Civique pour le soutien scolaire.

c) Concernant l'Administratif

◇ Embauches :

- « Parcours Emploi Compétences » pour deux Agents Administratifs, dont un transformer en CDI en Juillet 2021,
- CDD d'un Agent de bureau à mi-temps pour remplacement d'un congé parental.

d) Concernant le Placement Educatif - Antenne Macon

◇ Embauches :

- CDD d'éducateurs pour remplacements d'arrêts maladies, et mutations d'un ES.

e) Concernant le Placement Educatif - Antenne Montceau

◇ Embauches :

- CDI de deux surveillants de nuit,
- CDI d'une éducatrice spécialisée et d'un éducateur spécialisé,
- CDI d'une accompagnatrice éducatif et sociale,
- CDI d'un conseiller en économie sociale et familiale,
- CDI d'une psychologue,
- CDD d'une assistante sociale pour remplacements d'arrêts maladies,
- « Parcours Emploi Compétences » d'un Agent d'entretien (0.50 ETP).

◇ Démission de l'infirmière

f) Concernant le Placement Familial

◇ Embauches :

- CDD d'éducateurs spécialisés pour le remplacement d'arrêts maladies,
- Contrat d'apprentissage pour une personne pour le diplôme « Educateur Spécialisé »,
- CDI d'une éducatrice spécialisée,

◇ Démission d'une Educatrice Spécialisée

2. Etat de l'absentéisme en 2021

Nombre de jours Total : 2 646 jours (1 299 jours en 2020)

	MALADIE	A.T
Jours calendaires	2 445	201
Nombre d'arrêt de 0 à 30 jours	55 arrêts	2 arrêts
Nombre d'arrêt de 31 à 90 jours	4 arrêts	3 arrêts
Nombre d'arrêt de + de 90 jours	7 arrêts	

7 / Nos actions de formation individuelles et collectives - Les formations avec thème, nombre de participants et type de financement

1. Formations financées par le plan de Formation

- Formation 240 heures : 10 Assistants familiaux,
- Formation « Mineurs Non Accompagnés » : l'ensemble du Placement Educatif,
- Formation « Contention » : 3 personnes,
- Formation « Contenance physique pour les pour les 0-6 ans » : 3 personnes,
- Formation sécurité routière : 2 personnes,
- Formation Secourisme Sécurité au Travail – recyclage : 12 personnes,
- Formation APAVE – Habilitation électrique : 4 personnes,
- Journées d'études de l'ANPF « La Fratrie » : 10 personnes,
- Formations « Les ateliers des émotions » Ensemble des Assistants familiaux et équipe éducative PF,
- Formation "Juste distance dans la relation d'accompagnement" : 3 personnes,
- Formation « Gestion de l'agressivité » : 2 personnes,
- Formation « Chemin vers l'autonomie » 1 personne,
- Formation " Méthodologie Evaluation en protection, écrits méthode ALFOLDI" 3 personnes,
- Formation Tuteur – Maitres d'apprentissage ENSEIS : 1 personne,
- Formation « Maintien du lien parents-enfants en lieu neutre » équipe éducative PF.

2. Formations financées par le Service

- Analyse de la pratique à l'IRTESS pour quatre groupes Assistants Familiaux, les équipes du Placement Educatif et Familial,
- Soutien management aux Cadres,
- Remboursement kilométrique pour tous les déplacements liés à la formation des Assistants familiaux,
- Journée d'étude de l'ANPF régionale « Le délaissement » : 15 personnes.

3. Formations gratuites proposées par UNIFAF

- Gestion de la charge mentale générée par de nombreuses sollicitations : 1 éducatrice,
- Posture managériale des Cadres de proximité à l'épreuve des injonction paradoxales : 2 Chefs de services.

8 / Chantiers en cours, Cap fin 2022

- ◇ Appel à projet /demande extension de places CD 71
- ◇ Chantiers réflexions associatives :
 - Préparation CPOM 2 (orientations et enjeux de nos prises en charge),
 - Réorganisation fonctionnelle de l'Association et formation de l'équipe de direction : « comment développer son agilité personnelle et managériale pour mieux se transformer ensemble ? ».
- ◇ Consolidation organisationnelle de l'ensemble du SPFE suite extension de places
- ◇ Suivi projet construction nouveaux locaux SPFE et aménagement /vente place Genève
- ◇ Priorités cliniques des prises en charge :
 - Formation autour des violences sexuelles,
 - Projets favorisant l'expression des enfants : CVS, questionnaire, travail avec le défenseur des droits sur la question du « droit à la vie privée des enfants » ,
 - Projets favorisant l'accès à la culture : consolidation de nos actions partenariales (SPOT, Lions club, entreprises...),
 - Organisation et structuration des visites médiatisées, soutien à la fonction parentale.

- ◇ Poursuite de notre projet « une culture commune pour une intelligence collective » autour d'un socle commun de valeurs, de compétences et de collaboration entre les différents professionnels et Services du Pôle.

Le Directeur,

D. DECOLIN